

## **Demander une attestation de non importation**

C'est une pièce demandée dans le cadre d'une demande de remise pour paiement d'impôts pour les titulaires d'une carte d'import-export. Son objectif est de justifier de l'absence d'importation durant la période d'imposition.

### **Qui peut initier la démarche ?**

Toute personne titulaire d'un numéro de compte contribuable ou d'un numéro d'identification nationale des entreprises et associations (NINEA) qui en fait la demande.

### **Quels sont les documents à fournir ?**

Une demande avec référence du compte contribuable ou du NINEA, accompagnée d'une copie du rôle d'imposition, adressée au directeur général des Douanes, à déposer à la direction des Systèmes informatiques douaniers (DSID).

### **Quelle est la nature de la pièce délivrée ?**

Une attestation de non importation.

### **Quel est le coût ?**

Gratuit.

### **Quel est le délai de délivrance?**

Un jour.

### **Que faire en cas de perte ou de vol ?**

Renouveler la procédure.

### **Où s'adresser ?**

Direction des Systèmes informatiques douaniers (bureau de la statistique).

### **Pour en savoir plus...**

Direction générale des Douanes

Adresse : Bloc des Madeleines, Avenue Peytavin x Boulevard de la République

Tél : 33 839 00 00 Email: [spdgd@douanes.sn](mailto:spdgd@douanes.sn)